

AVIS D'APPEL À CANDIDATURES

Achat d'espaces de bureaux

L'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) recherche **à acheter** des espaces de bureaux pour accueillir ses services à Angers, en France, d'ici décembre 2025 au plus tard. L'OCVV est une agence de l'Union européenne.¹

L'Office recherche **au moins 1500 m² d'espaces de bureaux, dans un seul bâtiment (existant ou à construire)**, idéalement en un seul plateau, à Angers (codes postaux 49000 et 49100). Les critères minimaux pour les espaces de bureaux sont définis dans le questionnaire joint en annexe I au présent document.

L'Office souhaiterait recevoir de la part des candidats l'assurance de pouvoir disposer, à l'avenir, d'un espace de bureaux supplémentaire dans le même bâtiment, mais il ne s'agit pas d'une exigence minimale.

La procédure² de passation de marché comporte six phases.

1. Prospection du marché

Toutes les parties intéressées qui satisfont aux exigences minimales doivent envoyer l'annexe I complétée et les informations commerciales de leur (s) bâtiment (s), exclusivement par email à l'adresse suivante :

Email : Procurement@cpvo.europa.eu

La date limite de soumission est fixée au **15 juillet à minuit**.

Les candidats dont les bâtiments répondent aux exigences minimales seront invités à participer à un appel d'offres (voir point 3).

2. Établissement de la liste des candidats admissibles

Toutes les manifestations d'intérêt soumises qui répondent aux critères minimaux constitueront la liste des candidats admissibles.

¹https://europa.eu/european-union/about-eu/agencies/decentralised-agencies_en

² La base juridique de la passation de marchés est l'article 11, paragraphe 1, point g), de l'annexe I (Marchés publics) du règlement financier applicable au budget général de l'Union (juillet 2018).

Les offres figurant sur cette liste devront pouvoir être visitées par des représentants de l'Office. Les visites n'auront aucune incidence sur les résultats de l'appel à candidatures.

S'il s'avère que les bâtiments ne correspondent pas aux spécifications récapitulatives contenues dans le questionnaire joint en annexe I, les candidatures correspondantes seront exclues de la procédure d'appel d'offres.

3. Invitation à participer

Tous les candidats sélectionnés au cours de la deuxième phase seront invités à participer à un appel d'offres et devront soumettre une offre technique et financière conforme aux spécifications détaillées qui feront partie de l'invitation.

4. Établissement de la liste restreinte

Les candidatures seront évaluées, notées et classées selon les critères spécifiés dans le cahier des charges détaillé. En fonction du nombre de candidatures reçues, deux candidatures au minimum seront sélectionnées pour passer à la phase suivante.

Les candidats non retenus seront informés à ce stade.

5. Négociation

Des négociations auront lieu avec les candidats présélectionnés en vue d'établir un classement des candidats. Les conditions juridiques et financières seront examinées à ce stade.

6. Attribution du marché:

À l'issue des négociations, la candidature la mieux classée en termes de qualité technique, financière et juridique sera soumise à l'approbation interne de l'Office. Cette proposition sera ensuite soumise au Conseil d'Administration de l'OCVV pour approbation finale. L'achat ne pourra être signé qu'après réception de cette approbation.



CPVO · OCVV

Community Plant Variety Office
Office Communautaire des Variétés Végétales

Annexe I

EXIGENCES MINIMALES APPLICABLES À LA PRÉSÉLECTION DES CANDIDATS SUITE A L'AVIS D'APPEL A CANDIDATUES POUR L'ACHAT D'ESPACES DE BUREAUX SUR ANGERS

Questionnaire à retourner par email à procurement@cpvo.europa.eu avec les informations commerciales avant le 15 juillet 2022 minuit

	Critères	Exigences minimales	Oui	Non
1	Secteur géographique	Ville d'Angers (49000, 49100)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Disponibilité	Doit être disponible après l'achèvement de l'aménagement d'ici décembre 2025. Le vendeur devra être prêt à effectuer l'aménagement des espaces sur demande.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Surface minimale	1 500 m ²	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Localisation	A une distance de 10 minutes à pied des transports publics (lignes régulières du réseau IRIGO avec fréquence de desserte au moins toutes les 10 mn en journée)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Cahier des charges du bâtiment	<ul style="list-style-type: none">Le bâtiment ou les espaces à vendre doivent être classés en catégorie A.Bâtiment exempt d'amiante conformément à la réglementation française en vigueur.Le bâtiment doit permettre l'accès des personnes handicapées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pas d'exigence minimale pour les critères suivants :

6	Flexibilité	Indiquer s'il sera possible d'acquérir une superficie de bureaux supplémentaire après l'emménagement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
----------	-------------	---	--------------------------	--------------------------

Nom de la société :

Nom et rôle du représentant:

Cachet, date et signature: